

**COMMUNE DE L'HOMME-CHAMONDOT**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2026**

Date de convocation : 8 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de L'HOMME-CHAMONDOT, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice MICHEL-FLANDIN, Maire.

Présents : Mmes et Ms L. MURGIA, H. JEHAN, M. GAGLIANO, K. LEVESQUE, Y. EON, J. LHOMME, M. DE CHASTENET, M. PHILIPPE, L. VANDECAPELLE.

Absent : M. C. LORGERIE.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Le Maire propose la désignation de Madame Michèle GAGLIANO.  
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Le Maire ouvre la séance, il remercie les membres présents. Le procès-verbal de la précédente réunion ayant été envoyé par mails le 18 mai dernier, Monsieur Le Maire demande son approbation. Aucune observation n'étant formulée, le précédent procès-verbal est adopté à l'unanimité et on passe à l'ordre du jour.

Monsieur Le Maire ouvre la séance, il remercie les membres présents.

**ORDRE DU JOUR :**

- Désignation de 2 représentants au comité de pilotage du site Natura 2000 « Forêts et étangs du Perche »
- Cdc des Hauts du Perche : désignation d'un membre à la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT),
- Cdc des Hauts du Perche : désignation des représentants à la Commission Intercommunale des Impôts Direct (CCID),
- Cdc des Hauts du Perche : désignation de deux représentants à la commission intercommunale des haies,
- Enedis : désignation d'un référent « crise »,
- Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) : approbation statut,
- Fixation des orientations et crédits affectés à la formation des élus,
- Transfert des pouvoirs de police spéciale des maires au président de la C.d.c des Hauts du Perche,
- Synthèse du retour des questionnaires « Bien être des habitants »,
- Liste des projets à mettre en œuvre durant le mandat 2026-2032,
- Questions et informations diverses.

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajout : - Achat four pour la salle des fêtes.

**N°26-025 : DÉSIGNATION DE 2 REPRESENTANTS AU COMITÉ DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 « Forêts et étangs du Perche » :**

La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS, a notamment

conduit à la décentralisation partielle de Natura 2000. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les Régions assurent l'autorité administrative des sites exclusivement terrestres.

Le comité de pilotage du site « Forêts et étangs du Perche » est amené à se réunir dans les prochains mois. En tant que membre du comité de pilotage, un représentant de la commune et un suppléant doivent être désignés par délibération, afin de pouvoir y siéger.

Ce mandat permet au représentant de la collectivité, le cas échéant, de présenter sa candidature *intuitu personae* à la présidence du comité de pilotage, ou celle de la collectivité à la maîtrise d'ouvrage du site « Forêts et étangs du Perche », et de participer aux votes.

Ainsi, il est proposé de désigner un titulaire et un suppléant pour siéger au comité de pilotage du site Natura 2000 « Forêts et étangs du Perche ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DÉSIGNE** pour siéger au sein du comité de pilotage sur site « Forêts et étangs du Perche » :

<b>Délégué titulaire</b>	<b>Délégué suppléant</b>
<p>Prénom Nom : <b>Michèle GAGLIANO</b> Adresse : <b>L'Auguetterie</b> <b>61290 L'Hôme-Chamondot</b> E-mail : <b>missgag2020@gmail.com</b> N° portable : <b>06 61 11 67 55</b></p>	<p>Prénom Nom : <b>Kathryn LEVESQUE</b> Adresse : <b>2 Le Haut de Longlée</b> <b>61290 L'Hôme-Chamondot</b> E-mail : <b>katielevesque@hotmail.fr</b> N° portable : <b>06 12 68 02 64</b></p>

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### **N°26-026 : Cdc des Hauts du Perche : DÉSIGNATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) :**

Dans le cadre de la réinstallation des instances communautaires, Monsieur Le Maire annonce qu'il est nécessaire de désigner 1 membre à la Commission Locale des Charges Transférées. La CLECT intervient lors de chaque transfert de charges résultant d'un transfert de compétence ou de la reconnaissance d'un intérêt communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne comme délégué à la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) :

Madame Michèle GAGLIANO.

#### **N°26-027 : Cdc des Hauts du Perche : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID) :**

Monsieur Le Maire précise que l'article 1650 du code général des impôts rend obligatoire la création, par les établissements publics de coopération intercommunale levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs.

Cette commission intercommunale agit en lieu et place des commissions communales.

La commission intercommunale des impôts directs se substitue donc à la commission communale des impôts directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels. Elle dresse, avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux, et donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes locaux proposées par l'administration fiscale.

Plus précisément, elle :

- participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,

- donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

Dans le cadre de la réinstallation des instances communautaires, la Communauté de Communes des Hauts du Perche souhaite que la commune désigne des représentants à siéger au sein de Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Après délibération, le Conseil Municipal, désigne :

**COMMISSAIRES TITULAIRES**

Patrice MICHEL-FLANDIN  
Jérémy LHOMME

**COMMISSAIRES SUPPLEANTS**

Hubert JEHAN  
Laurine VANDECAPELLE

**N°26-028 : Cdc des Hauts du Perche : DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES HAIES :**

Dans le cadre de la réinstallation des instances communautaires, Monsieur Le Maire annonce qu'il est nécessaire de désigner 2 membres à la Commission Intercommunale des haies. Cette commission accompagne les pétitionnaires dans leurs démarches administratives lors d'arrachage et/ou d'abattage total d'une haie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne pour siéger au sein de cette commission intercommunale des haies :

- Monsieur Hubert JEHAN.
- Madame Marion de CHASTENET,

**N°26-029 : Enedis : DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT « CRISE » :**

Monsieur Le Maire annonce qu'Enedis souhaite renforcer la coordination avec les communes afin d'assurer une gestion plus efficace des situations de crise sur le réseau électrique.

Dans ce cadre, il est nécessaire de désigner, au sein de la commune, un « référent crise », qui sera l'interlocuteur privilégié d'Enedis en cas d'événement majeur affectant la distribution d'électricité.

Ce référent aura notamment pour rôle de faciliter la transmission d'informations entre la commune et Enedis.

Le Conseil Municipal,

- **PROPOSE** le conseiller municipale suivant : Médrick PHILIPPE
- Décision adoptée à l'unanimité.

**N°26-030 : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Haut Perche (SIAEP) : APPROBATION STATUT :**

Vu, l'arrêté préfectoral du 31 mai 2013 portant création du comité syndical du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) du Haut Perche,

Vu, l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2013 portant composition de comité syndical du SIAEP du Haut Perche,

Vu, l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2017 portant adhésion de communes,

Vu, la délibération du conseil municipal n°20-036 du 26 octobre 2020 approuvant la modification des statuts,

Vu, l'arrêté préfectoral du 22 janvier 2021 portant modification des statuts,

Le Conseil Municipal :

- prend acte des statuts du SIAEP du Haut Perche présenté lors du comité syndical du 18 mai 2026,
- charge Monsieur Le Maire de transmettre cette délibération au Président du SIAEP du Haut Perche.

## **N°26-031 : FIXATION DES ORIENTATIONS ET CRÉDITS AFFECTÉS À LA FORMATION DES ÉLUS :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2123-12, L2123-14 ET L2321-2 ;

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité pour ce dernier de délibérer, dans les trois mois suivant son renouvellement, sur les orientations et les crédits affectés à la formation de ses membres.

**CONSIDÉRANT** que les frais de formation de ses élus constituent une dépense obligatoire pour la commune ;

**CONSIDÉRANT** que le montant prévisionnel des dépenses de formation des élus ne peut être inférieur à 2% (soit environ 500 € pour la commune) du montant des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal sans que le montant réel des dépenses de formation ne puisse excéder 20% du même montant (soit 5 000 € pour la commune) ;

**CONSIDÉRANT** que seuls les organismes agréés par le ministère chargé des collectivités locales sont habilités à dispenser des formations aux élus et donnent lieu à une prise en charge par la commune ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- la formation des membres du conseil municipal sera axée autour des thématiques suivantes :
  - fondamentaux du mandat/ formation généraliste - prise en main du mandat,
  - développement et aménagement du territoires/ transition écologique - énergie - cimetières et gestion funéraire,
  - finances / fiscalité / budget / comptabilité - formation généraliste,
  - management / ressources humaines – gestion des conflits - conflits de voisinage,
- les crédits affectés à la formation des élus s'élèvent 800 € pour l'année 2026, ce qui correspond à environ 3% du montant total des indemnités de fonction allouées aux membres du conseil municipal,
- les crédits ouverts au budget des exercices suivants seront de 10 % du montant total des indemnités de fonction allouées aux membres du conseil municipal soit 2 500 €.

Madame MURGIA précise que chaque élu bénéficie d'un droit de formation qui peut être financé par la commune et le DIF (Droit Individuel de Formation). Pour bénéficier de ces crédits, chaque conseiller doit créer son compte sur la plate forme « mon compte formation ». Ainsi, le 30 mars 2027, chaque élu municipal se verra attribuer 400 € au titre de son DIF, puis de nouveau 400€ le 30 mars 2028. Si ces crédits ne sont pas consommés, le conseiller ne percevra pas de nouveaux crédits le 30 mars 2029.

## **TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE SPÉCIALE DES MAIRES AU PRÉSIDENT DE LA C.d.c. des Hauts du Perche :**

Monsieur Le Maire explique au conseil municipal que la Communauté de Communes des Hauts du Perche est compétente en matière :

- d'assainissement,
- de gestion des déchets ménagers,
- de réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage, habitat,
- de voirie.

Il précise qu'il prendra un arrêté d'opposition au transfert des pouvoirs de police « spéciale » du maire au président de la C.d.c. des Hauts du Perche en matière :

- de collecte des déchets ménagers,
- de voirie : incluant la police de la circulation et du stationnement ainsi que la police de la délivrance des autorisations de taxi,
- de l'habitat.

## **N°26-032 : ACHAT FOUR POUR LA SALLE DES FETES :**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été inscrit une somme de 15 000 € au budget 2026 en cas de nécessité de changer des équipements à la salle des fêtes tels que le fourneau, le ballon d'eau chaude,....

Le vieillissement du fourneau et sa difficulté d'allumage ont conduit à l'étude de son remplacement. Trois commerciaux de sociétés différentes sont venus sur place pour faire une offre d'achat d'un nouveau piano de cuisson.

Monsieur Le Maire soumet les devis aux conseillers ainsi qu'un tableau comparatif de synthèse de ces propositions.

Après examen de ces devis, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **accepte** la proposition du groupe LANEF, à Bourguebus, pour la fourniture, l'installation et le raccordement d'un fourneau 5 feux à gaz avec four électrique et allumage électrique sur brûleurs, d'un montant de 3 399.00 € H.T., soit 4 078.80 € T.T.C.
- **inscrit** cette dépense à l'article 2181 : Installations générales, agencements et aménagements divers,
- **autorise** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

## **SYNTHESE DU RETOUR DES QUESTIONNAIRES « Bien être des habitants » :**

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame MURGIA pour la présentation d'un power point concernant le retour des questionnaires « Bien être des habitants ». Madame MURGIA rappelle que cette enquête permet d'associer les habitants à la vie de la commune afin d'adapter les projets futurs à leurs besoins et leurs attentes.

Le taux de participation est de 25 % soit 1 questionnaire sur 4 revenu en mairie.

Il en ressort :

- 1) Les points positifs de la commune : le calme, la tranquillité, le cadre de vie et l'environnement
- 2) Les principales attentes : limitation de la vitesse, l'entretien des chemins et routes de la commune dans sont ensemble, maintenir et développer des moments conviviaux.

Un compte rendu de cette enquête sera inséré dans la prochaine édition n°12 des Nouvelles de L'Hôme.

## **LISTE DES PROJETS À METTRE EN ŒUVRE DURANT LE MANDAT 2026-2032 :**

Monsieur Le Maire liste la « feuille de route » des travaux et projets à mettre en œuvre durant le mandat 2026-2032

### **TRAVAUX et PROJETS D'AMENAGEMENT :**

- Poursuite de l'aménagement paysager et sécuritaire de la parcelle cadastrée G n°263 à proximité de la mairie et de la salle des fêtes.
- Travaux de voirie sur la Voie Communale n°206 dit « Le Crapaud » conjointement avec la C.d.c. des Hauts du Perche.
- Chemins Ruraux : busage d'une partie du C.R. n°4 dit « de Moulicent » et apport de pierres dans la G.R. n°22 dit « chemin de Chartres » avec le concours des communes déléguées de Malétable et Moulicent.
- Animation : mise en place d'un marché d'été et/ou d'hiver.

### **INVESTISSEMENTS :**

- Réfection église : toiture, clocher, chauffage, porte d'entrée.
- Etude d'un nouveau mode de chauffage des logements communaux.
- Aménagements sécuritaire : descente du lieu-dit Les Orgetteries vers Le Bourg, ralentissement dans le bourg et les hameaux.
- Effacement des réseaux au lieu-dit « La Haute Métairie ».

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

Monsieur Le Maire rappelle que tous les conseillers sont invités à la conférence territoriale organisée par la C.d.c. des Hauts du Perche qui aura lieu le 24/06/26 à 20h30. La salle des fêtes de L'Hôme-Chamondot.

Madame DE CHASTENET signale que les trottoirs dans le bourg auraient besoin d'un démoussage.

### **Manifestations de fin d'année :**

Monsieur Le Maire rappelle aux conseillers que l'année passée le repas offert aux aînés de la commune avait été couplée avec l'arbre de Noël. Il demande s'il faut reconduire cette animation dans le même concept. Il précise que sur 33 enfants de moins de 12 ans : 14 enfants été présents et 10 enfants ne sont pas allés chercher un cadeau au centre Leclerc avec leur bon d'achat.

- Après débat, le conseil municipal ;
- décide de dissocier le repas des aînés et l'arbre de Noël,
  - charge de contacter les maires délégués de Malétable et Moulicent, le maire de La Ventrouze pour l'organisation d'un repas commun,
  - charge de contacter le traiteur « Le Vieux Four » à Villiers Sous Mortagne pour la confection du repas,
  - réfléchit à programmer la remise des cadeaux aux enfants en même temps que les vœux du maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures quarante-cinq.

Numéro	Intitulé de la délibération	Reçu en Sous-Préfecture, le
26-025	<b>DÉSIGNATION DE 2 REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 « Forêts et étangs du Perche</b>	<b>25/06/2026</b>
26-026	<b>Cdc des Hauts du Perche : DÉSIGNATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)</b>	<b>25/06/2026</b>
26-027	<b>Cdc des Hauts du Perche : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)</b>	<b>25/06/2026</b>
26-028	<b>Cdc des Hauts du Perche : DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES HAIES</b>	<b>25/06/2026</b>
26-029	<b>Enedis : DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT « CRISE »</b>	<b>25/06/2026</b>
26-030	<b>Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Haut Perche : APPROBATION STATUT</b>	<b>25/06/2026</b>
26-031	<b>Fixation des orientations et crédits affectés à la formation des élus</b>	<b>25/06/2026</b>
26-032	<b>Achat four pour la salle des fêtes</b>	<b>25/06/2026</b>